

Objectif général

Les deux Grenelles de l'environnement nous prouvent que l'état s'intéresse de plus en plus à la consommation énergétique de l'habitat. Pour établir un bilan du parc immobilier français il a créé, un nouveau métier "**TECHNICIEN DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**" et donc à travers ce métier de nouveaux diagnostics immobiliers (DPE, Gaz, Elec., Plomb, Amiante, E.R.N.T., Métrage)

- Apprendre à réaliser une mission en tenant compte des caractéristiques techniques et juridiques
- Réaliser un dossier technique
- Vous préparer à l'examen de certification

Programme détaillé :



- e Maitriser les objectifs réglementaires de réalisation du DPE.
- e Contexte réglementaire ; réglementations, directives.
- e Notions de thermique ; transferts, déperditions, apports.
- e Les parois ; isolation, menuiseries.
- e Les équipements de chauffage ; chaudière, PAC, radiateur.
- e Les équipements d'eau chaude sanitaire ; électrique,, solaire,...
- e La ventilation ; VN, VMC, Puits Canadien.
- e La climatisation ; PAC, naturelle.
- e Les méthodes du DPE ; 3CL, relevés de consommation.
- e Réglementation du DPE ; vente, location, construction, E.R.P.
- e Les recommandations d'amélioration.
- e Outils de calcul sur logiciel ; prise en main, obtention du bilan.
- e Méthodologie de réalisation.
- e Exercices, études de cas

Public visé

- **Salarié ou ex-salarié du bâtiment**
- Demandeur d'emploi.
- Chef d'entreprise
- Architectes.

Plus largement **toutes personnes** salariées ou en reconversion professionnelle justifiant des prérequis et **désireuse d'apprendre le métier.**



Fiche formation

- **Référence** : TDI-DPE
- **Durée** : 3 jours
- **Formateur** : Professionnel

Moyens pédagogiques et techniques

- e Salle de réunion.
- e Vidéoprojecteur.
- e Support de cours papier de qualité
- e Etudes de cas concrets
- e Exercices pratiques

Prérequis obligatoires :

Afin d'assister à cette formation vous devrez justifier d'un des trois niveaux suivants :

- e 3 ans d'expériences professionnelles dans le domaine des techniques du bâtiment.
- e Bac +2 dans le domaine des techniques du bâtiment.
- e Titre professionnel de niveau 3 dans le domaine des techniques du bâtiment (V.A.E)



Avantages du centre

- e Session limitée en nombre par souci de qualité de prestation
- e Qualification des formateurs (ingénieur du bâtiment)
- e Disponibilité des formateurs après la formation
- e Prise en charge des dossiers de financement
- e Petit déjeuner et café d'accueil



Session de formation :

Session pour l'année 2013 :

- e Janvier
- e Mars
- e Mai
- e Juillet
- e Septembre
- e Novembre

Nous vous invitons à nous contacter pour plus de renseignements sur le calendrier définitif